REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 2 février 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le deux février à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-deux, s'est assemblé au gymnase Liberté sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ATTRIBUTION A VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE TRANSFERT DE PATRIMOINE DE 120 LOGEMENTS SITUES 74 BOULEVARD DU GENERAL LECLERCQ DE HAUTECLOQUE AUX LILAS

PRESENTS :
Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :
Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Gaëlle GIFFARD par Martin DOUXAMI, Isabelle DELORD par Simon BERNSTEIN, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Brigitte BERCERON par Bénédicte BARBET, Frédérique SARRE par Vincent DURAND.

ABSENTE : Hélène BERTHOUMIEUX

SECRETAIRE : Christian LAGRANGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2022

OBJET : ATTRIBUTION A VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE TRANSFERT DE PATRIMOINE DE 120 LOGEMENTS SITUES 74 BOULEVARD DU GENERAL LECLERCQ DE HAUTECLOQUE AUX LILAS

LE CONSEIL,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2,
VU le Code civil et notamment l'article 2298,

CONSIDERANT la volonté de Vilogia Société Anonyme d'HLM de transférer 120 logements situés 74 boulevard du Général Leclercq de Hautecloque aux Lilas,
Le conseil municipal peut apporter sa garantie pour permettre l'opération.

VU le budget communal,
VU le rapport du représentant légal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le contrat n°128918 en annexe signé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Vilogia Société Anonyme d'HLM,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : **DIT** que le Conseil municipal de la commune des Lilas accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 14 511 176,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 128918 constitué d'une Ligne du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 14 511 176,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : **PRECISE** que le contrat de prêt n°128918 est constitué d'une ligne de prêt dont les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

Offre CDC contrat n°128918	
Caractéristiques de la ligne du prêt	PTP
Enveloppe	-
Identifiant de la ligne du prêt	5417262
Montant de la ligne du prêt	14 511 176 €
Commission d'instruction	8 700 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	1,10%
TEG de la ligne du prêt	1,10%
Phase d'amortissement	
Durée	35 ANS
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,60%
Taux d'intérêt *	1,10%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance Piroritaire (intérêts diiférés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité des échéances	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

** Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du prêt*

ARTICLE 3 : **DIT** que la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par Vilogia Société Anonyme d'HLM dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer pour son paiement à Vilogia Société Anonyme d'HLM en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : **DIT** que le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux-ci.

ARTICLE 5 : **PRECISE** que le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir en cas de besoin au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier de la Ville des Lilas et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

MAIRIE DES LILAS Seine-St-Denis

Lionel BENHAROUS

Délibération votée par :
Voix pour : 32
Voix contre :
Abstentions : 2
NPPV :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
093-219300456-20220202-D7-22-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2022

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le
- et de son affichage le 04 FEV. 2022
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.